

Services de gardiennage et de sécurité des bâtiments

Stratégie achat de l'Etat 2015-2019

Chiffre clé

164 millions d'euros de dépenses de prestations de services de gardiennage en 2013



Les achats de services de gardiennage et de sécurité des bâtiments aujourd'hui

En 2013, les dépenses de prestations de services de gardiennage et de sécurité des bâtiments ont représenté pour l'Etat 164 M€ , soit :

- 0,8 % des dépenses des services de l'Etat ;
(administration centrale et services déconcentrés) ;
- 2 % des dépenses immobilières de l'Etat .



Les pratiques actuelles de l'Etat

Si les dépenses de sécurité concernent l'ensemble des ministères, trois ministères réalisent les 2/3 des dépenses sur ce segment., la Défense, les Finances et la Justice. En 2013, 7 000 marchés de gardiennage et sécurité des bâtiments au sein de l'État ont été recensés,

Les achats de l'État ne représentent cependant que 3 % des achats dans ce secteur.

Après une augmentation de 2010 à 2012, ces dépenses se sont stabilisées en 2013. Cette tendance est la résultante de deux tendances contraires, la réduction des dépenses de fonctionnement d'une part et l'augmentation structurelle des dépenses de sécurité et de sûreté d'autre part (exigences réglementaires, sentiment d'insécurité...).



Le marché fournisseurs

Avec près de 9 700 entreprises en France en 2013, le secteur du gardiennage est très concurrentiel et marqué par un fort renouvellement du personnel. 90% de ces entreprises ont entre 0 et 9 salariés et 2,5% ont plus de 100 salariés. Parmi ces dernières, les dix plus grandes entreprises représentent 30% du chiffre d'affaires global du secteur et emploient 30% des salariés.

La surveillance humaine et notamment le gardiennage est un secteur dans lequel 60% seulement des sociétés ont fait des bénéfices en 2013 et 30% d'entre elles ont enregistré des pertes ou ont été en faillite.

Ce secteur est également marqué par un niveau de fraude important lié notamment à la minoration d'heures ou d'assiette des salariés (source : rapport 2014 de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -ACOSS- sur le contrôle et la lutte contre la fraude au prélèvement social).

Les objectifs de l'Etat

- Définir la bonne adéquation entre le niveau de sécurité souhaité et les moyens
- Eviter les surcoûts.
- Disposer de prestataires répondant aux obligations légales sur un secteur sensible

La stratégie achat 2015-2019

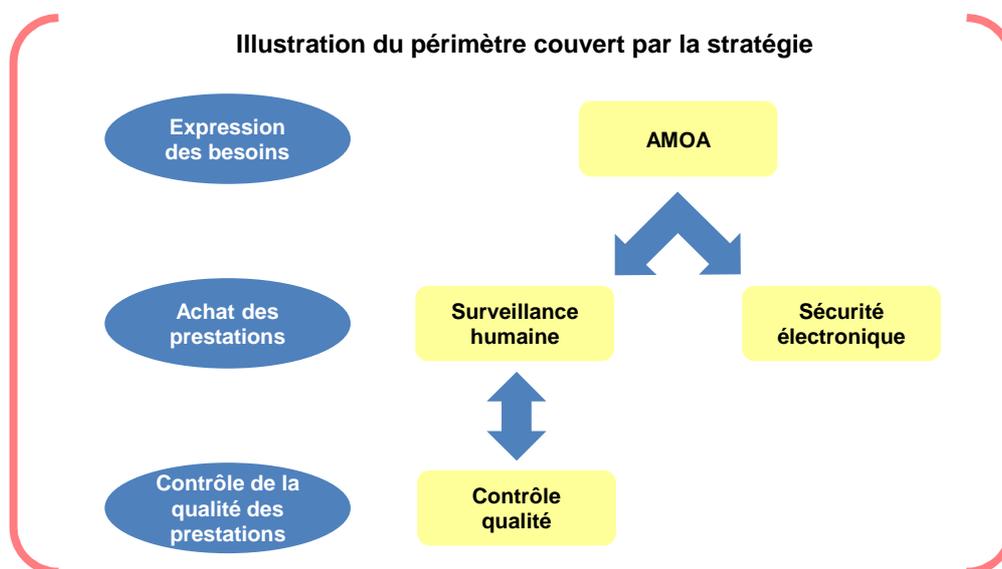


Le périmètre

Les prestations de gardiennage et de sécurité des bâtiments comprennent principalement les besoins réglementaires de sécurité incendie définis selon la nature des bâtiments (*établissements recevant du public ERP, immeubles de grande hauteur IGH...*) et les besoins de sûreté couverts par des prestations physiques ou des moyens électroniques (*surveillance, filtrage, gardiennage*). Il s'agit majoritairement de prestations de main d'œuvre.

Sont exclus du périmètre de la stratégie les prestations de transport de fond et de protection rapprochée des personnes.

Le périmètre géographique concerné est la France métropolitaine.



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, techniciens, juristes) désignés par les missions achat des ministères et les missions régionales achat.

Elle a été validée le **15 octobre 2015** par le comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du SAE.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de services de gardiennage et de sécurité des bâtiments s'applique à l'ensemble des services de l'Etat, en administration centrale et dans les services déconcentrés.

Elle est présentée aux établissements publics sous tutelle de l'Etat qui peuvent y adhérer s'ils le souhaitent.



Les axes de la stratégie

Une juste définition des besoins



La réalisation de diagnostics ou d'audits (internes ou externes) va permettre de définir le niveau de sécurité adapté aux enjeux et de déterminer les moyens qui l'assurent au meilleur coût. L'équilibre optimal entre les moyens mécaniques, électroniques et humains sera recherché.

Fin 2018, 100% des diagnostics doivent être réalisés pour les marchés supérieurs à 50 k€,

Une mutualisation de l'achat



La mutualisation des marchés permet de réaliser des gains au niveau de la procédure, de limiter les risques financiers et les risques de fraude aux prélèvements sociaux et de veiller au respect de la charte des bonnes pratiques en matière d'achats de prestations de sécurité privée établie par la délégation aux coopérations de sécurité.

Tous les services de l'Etat doivent recourir à l'UGAP qui présente une offre complète pour l'achat de sécurité : audit, moyens physiques, électroniques et humains, suivi de la qualité de la prestation.

Seuls le ministère de la Défense et les services centraux des ministères disposant des ressources et compétences internes peuvent passer leurs propres marchés. en tenant compte des leviers de performance inscrits dans la stratégie,

Un achat socialement responsable



Dans le cadre du support de l'UGAP et des marchés ministériels éventuels, 20% du volume horaire doit être affecté à des personnes éloignées de l'emploi (hors reprise du personnel).

Un recours aux PME



L'allotissement du support de l'UGAP pour le gardiennage permet d'attribuer 25% du montant des marchés à des PME.

Les bénéfices pour les services

- Une offre complète allant de l'accompagnement pour la définition des prestations nécessaires à la fourniture de réponses adaptées relatives aux prestations humaines comme aux équipements techniques (support UGAP).
- Une limitation du risque de défaillance et de fraude des fournisseurs.

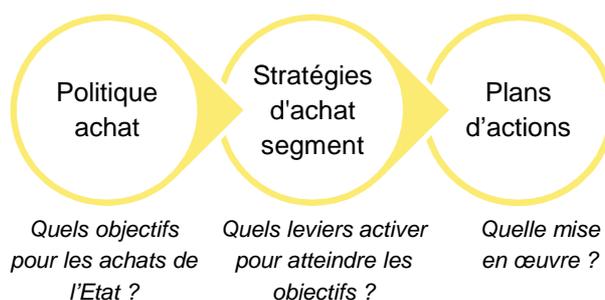
Mémo sur les achats de l'Etat

La politique achat de l'Etat

Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
 - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
 - promouvoir la mise en œuvre des **clauses sociales** dans les marchés ;
 - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
 - inciter à l'**innovation**.
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
 - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
 - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)

La nomenclature achat



Les leviers achat

Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
 - la **mutualisation** des achats ;
 - la **standardisation** des besoins ;
 - la **négociation** dès que le code des marchés publics le permet ;
 - l'**intégration de clauses** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
 - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
 - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
 - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
 - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.

La stratégie achat segment

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet du Service des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/sae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://sae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.sae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : domaine-immobilier.sae@finances.gouv.fr